

Lundi 3 avril 2017



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. FLETCHER

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 204) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 205) — *Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act*

M. FLETCHER

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)/The Legal Profession Amendment Act (Queen's Counsel Appointments)*

M. FLETCHER

(N° 212) — *Loi sur les conflits d'intérêts/The Conflict of Interest Act*

---

**RAPPORTS DE COMITÉS**

**DÉPÔT DE RAPPORTS**

**DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

**QUESTIONS ORALES**

**PÉTITIONS**

M. SELINGER

M<sup>me</sup> LATHLIN

M. SWAN

M. ALTEMEYER

M<sup>me</sup> FONTAINE

M. KINEW

M. LINDSEY

M. MALOWAY

M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan)

M. WIEBE

M. GERRARD

**GRIEFS**

**ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

**COMITÉ PLÉNIER**

**COMITÉ DES SUBSIDES**

(96 h 32 min)

---

**DEUXIÈME LECTURE**

M<sup>me</sup> la ministre STEFANSON

(N<sup>o</sup> 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre CLARKE

(N<sup>o</sup> 5) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg, la Loi sur l'aménagement du territoire et la Loi sur les biens réels (ententes de conformité en matière de normes de construction)/The City of Winnipeg Charter Amendment, Planning Amendment and Real Property Amendment Act (Conforming to Construction Standards Through Agreements)*

M<sup>me</sup> la ministre STEFANSON

(N<sup>o</sup> 16) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales/The Fatality Inquiries Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre STEFANSON

(N<sup>o</sup> 18) — *Loi sur la sécurité de la Cité législative/The Legislative Security Act*

M. le ministre SCHULER

(N<sup>o</sup> 19) — *Loi sur la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba/The Efficiency Manitoba Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre SCHULER

(N<sup>o</sup> 20) — *Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle des corporations de la Couronne/The Crown Corporations Governance and Accountability Act*

M. le ministre FRIESEN

(N<sup>o</sup> 21) — *Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables/The Fiscal Responsibility and Taxpayer Protection Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre FRIESEN

(N<sup>o</sup> 22) — *Loi sur la responsabilisation en matière de réglementation et modifiant la Loi sur les textes législatifs et réglementaires/The Regulatory Accountability Act and Amendments to The Statutes and Regulations Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M<sup>me</sup> la ministre COX

(N<sup>o</sup> 23) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche/The Fisheries Amendment Act*

M. le ministre FRIESEN

(N<sup>o</sup> 24) — *Loi de 2017 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2017*

M<sup>me</sup> la ministre STEFANSON

(N<sup>o</sup> 25) — *Loi sur la réduction des méfaits du cannabis (modification de diverses dispositions législatives)/The Cannabis Harm Prevention Act (Various Acts Amended)*

M<sup>me</sup> la ministre STEFANSON

(N<sup>o</sup> 26) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections/The Election Financing Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre STEFANSON

(N<sup>o</sup> 27) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*  
(Recommandé par l'administrateur)

M. le ministre FRIESEN

(N<sup>o</sup> 28) — *Loi sur la viabilité des services publics/The Public Services Sustainability Act*  
(Recommandé par l'administrateur)

M. le ministre GOERTZEN

(N<sup>o</sup> 29) — *Loi sur la restructuration des unités de négociation dans le secteur de la santé/The Health Sector Bargaining Unit Review Act*  
(Recommandé par l'administrateur)

M<sup>me</sup> la ministre CLARKE

(N<sup>o</sup> 30) — *Loi sur la gestion locale des véhicules avec chauffeur/The Local Vehicles for Hire Act*

M. le ministre WISHART

(N<sup>o</sup> 31) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre STEFANSON

(N<sup>o</sup> 32) — *Loi corrective de 2017/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2017*

---

## MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le ministre MICKLEFIELD

Que malgré le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, le projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* — soit réinscrit pendant la deuxième session de la 41<sup>e</sup> législature à l'étape où il se trouvait au moment de la prorogation de la première session de cette même législature.

[M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan) — illimité]

---

## PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* GOERTZEN — Financement souple, durable et à long terme en matière de soins de santé

Attendu :

que la santé est le poste budgétaire le plus important pour les provinces et les territoires, lesquels sont responsables de la prestation de services de santé de qualité pour les Canadiens;

que les provinces couvrent plus de 75 % des coûts liés aux soins de santé et que le gouvernement fédéral continue de réduire l'augmentation de son financement;

que l'approche unilatérale du gouvernement fédéral ainsi que son refus d'entreprendre une discussion sur l'importance d'un partenariat durable et à long terme visant le financement des soins de santé devraient préoccuper tous les Manitobains;

que le Manitoba fait face à une situation budgétaire difficile et que la décision prise par le gouvernement fédéral de réduire le financement des soins de santé de plus de un milliard de dollars au cours des dix prochaines années rendra encore plus difficile la fourniture des services aux Manitobains;

que le financement provenant du fédéral est essentiel pour que la province puisse faire face aux coûts grandissants associés aux besoins en matière de soins de santé de sa population croissante et vieillissante,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à réitérer la position exprimée par d'autres gouvernements représentant les intérêts de 90 % de la population du Canada, soit qu'avant de poursuivre les discussions sur le renouvellement de l'entente sur les transferts fédéraux en matière de santé, les premiers ministres provinciaux demandent à celui du gouvernement fédéral de les rencontrer au sujet de la nécessité de prévoir un financement du système des soins de santé qui soit souple, durable et à long terme et, si cette rencontre n'a pas lieu, que toute réduction proposée de ce financement soit reportée à l'exercice 2018-2019.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 17 min]

---

# FEUILLETON DES AVIS

## AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

### PROPOSITIONS

M. KINEW — Maintien de l'accessibilité aux études postsecondaires pour les étudiants et leurs familles

9. Attendu :

que le gouvernement provincial a éliminé le plafond qui empêchait que les frais de scolarité universitaires soient augmentés au-delà du taux d'inflation, qu'il permet dorénavant une augmentation de cinq pour cent en sus de l'inflation et qu'il dérégleme les frais de cours;

que les universités situées à Winnipeg et à Brandon se préparent à augmenter les frais de scolarité au taux maximal, ce qui représente des milliers de dollars de plus en frais de scolarité et de cours pour les étudiants inscrits à un programme d'études de quatre ans;

que les frais de scolarité universitaires doivent être abordables pour tous les étudiants et leurs parents;

que les étudiants et les familles à faible revenu seront les plus durement touchés par une augmentation des frais de scolarité et que certains étudiants au Manitoba ont déjà recours à des services supplémentaires comme les banques alimentaires afin de pouvoir payer leurs études;

que les frais de scolarité constituent le principal obstacle à l'accès aux études postsecondaires et que le Manitoba devrait continuer à se classer au troisième rang des provinces et territoires ayant les plus faibles frais de scolarité;

que le maintien du plafond applicable aux frais de scolarité permettra aux universités manitobaines de continuer d'attirer des étudiants de tous les milieux socioéconomiques et à tout le monde dans la province de pouvoir faire des études;

que le premier ministre a gelé les salaires des fonctionnaires ouvrant la porte à une augmentation des frais de scolarité, ce qui nuira à l'accès des étudiants aux études postsecondaires et à des emplois bien rémunérés par la suite;

que le premier ministre, sans consulter les étudiants ou leurs familles, a présenté un projet de loi pour éliminer le plafond applicable aux frais de scolarité malgré les diverses rencontres qu'il a eues avec les leaders étudiants,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à retirer le projet de loi 31 et à maintenir le plafond applicable aux frais de scolarité pour que les augmentations ne dépassent pas le niveau d'inflation et que l'éducation demeure abordable pour chaque étudiant et chaque famille au Manitoba.

## **AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ**

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le lundi 3 avril 2017, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les recommandations pour la nomination du protecteur des enfants.

\* \* \*

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le lundi 3 avril 2017, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

\* \* \*

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le lundi 3 avril 2017, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

---